

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Pascal DAGES - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme le MAIRE
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ASSOCIATION DES COMMERCANTS DAXATOU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'actualité a été rythmée par les dossiers majeurs pour le centre ville : travaux d'embellissement cours de Verdun, ouverture du Splendid, stationnement, restructuration des halles, éligibilité de Dax au plan d'action coeur de ville...

Le rôle d'une union commerciale reste primordial pour fédérer activement les commerçants, porter la nécessité de l'évolution du commerce indépendant pour mieux s'adapter aux nouveaux modes de consommation, générer un calendrier d'opérations commerciales et participer aux réunions et comités de pilotage sur les sujets liés à la dynamique du centre ville.

En parallèle de la concertation avec l'association des commerçants Daxatou sur les domaines cités, l'appui de la ville à l'association se concrétise par de multiples collaborations en terme d'ingénierie, support logistique et communication, en particulier via le service développement économique, commercial et management de centre ville.

Il est proposé de les compléter par l'octroi d'une subvention de 2 000 € inscrite au budget 2018 de la Ville de Dax, en faveur de l'association des commerçants DAXATOU et par l'adhésion bi-partite auprès de la fédération nationale des centres villes « Les vitrines de France », pour bénéficier de l'expertise et du partage d'expériences d'autres associations de commerçants.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ATTRIBUE la subvention à l'association des commerçants DAXATOU d'un montant de 2 000 €,

AUTORISE l'adhésion de la Ville de Dax à la fédération nationale des centres-villes 'Les vitrines de France',

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180523-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 25 Mai 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».